

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum) : 24 Nbre de voix délibératives : 133
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT ,

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

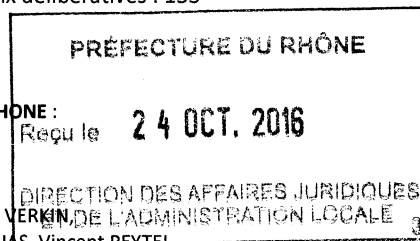
COUZON : Gérard DARDET

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERKIN,

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent REYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET,

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

Avenant pour la location d'un local technique de 15 m2 à Poleymieux au Mont d'Or

Le 25 octobre 2005, le conseil syndical avait délibéré favorablement pour louer à Poleymieux au Mont d'Or, un local technique permettant aux agents du syndicat de stocker du matériel, équipements, fournitures nécessaires à l'exercice des missions du SMMO. Ce local est également utilisé par les brigades vertes dans le cadre de leurs interventions sur le massif.

Depuis 2005, les actions du SMMO se sont diversifiées, du matériel a été acheté pour gérer un maximum de chantiers en régie, les effectifs du syndicat et des brigades vertes ont augmentés et la place vient à manquer, ne permettant plus aux agents de travailler dans de bonnes conditions de sécurité.

La commune de Poleymieux au Mont d'Or est aujourd'hui propriétaire de locaux situés en face de celui loué par le SMMO et il nous a été proposé de louer 15 m2 de ces bâtiments. Au regard de l'état du bâtiment il est prévu que le SMMO réalise des travaux d'aménagement qu'il prendrait à sa charge. Le montant des travaux serait déduit de la redevance annuelle jusqu'à remboursement total.

Au regard du loyer du bâtiment loué actuellement et du faible niveau d'aménagement et d'équipement de ce petit local il est proposé de passer un avenant à la convention qui avait été signée en 2005, et de louer celui-ci pour 300 euros par an. Pour mémoire le local de 160 m2 est loué 5692 euros par an et révisé en fonction de l'évolution du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité l'avenant à la convention présenté et autorise le Président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT